

Les crédits

jusqu'à l'étape de la ratification. Or, monsieur le Président, comment peut-on reprocher aujourd'hui au premier ministre de ne pas connaître cette dimension de la formule d'amendement alors qu'elle s'est manifestée avec l'expérience de Meech? Voilà une chose qui n'a pas été dite et qu'il vaut la peine de répéter parce que cela éviterait peut-être des grossièretés ou des arguments simplistes sur ce qu'a été ou n'a pas été Meech.

Mais enfin voilà une preuve très tangible, monsieur le Président, que cette formule d'amendement qui n'a pas servi les intérêts du Québec, n'a pas non plus, monsieur le président,—et c'est ce que pense ce gouvernement—servi les intérêts du Canada.

Pour cette raison-là, nous devons maintenant trouver une formule qui va nous permettre d'entreprendre des changements sans être placés devant un cul de sac parce qu'il y a une seule ou deux provinces qui représentent les populations qui ne sont pas toujours proportionnelles par rapport au pouvoir qu'elles ont dans l'ensemble, et qui leur permet de bloquer le processus. Alors voilà, monsieur le Président, la raison pour laquelle le travail du Comité Beaudoin-Edwards est si important—est devenu encore plus important—et pourquoi ils doivent se concentrer sur ce sujet.

Monsieur le président, le 1^{er} juillet prochain la Commission Spicer fera rapport. Ensuite, le Comité Beaudoin-Edwards fera rapport; le Comité Allaire a déjà produit son rapport; Bélanger-Campeau se sera prononcé; l'Ontario se sera prononcé à travers un rapport intérimaire; d'autres provinces l'auront fait. . . tout ça. Le Parti progressiste conservateur du Canada fera son débat au mois d'août 1991. À partir de là, monsieur le président, rien n'est exclu.

Il ne faut quand même pas mettre la charrue devant les boeufs. Il faut prendre ça une étape à la fois, et à partir de là, le gouvernement fédéral présentera, développera une alternative qu'il proposera aux Canadiens.

Ce qui est important, à court terme, monsieur le président, c'est de développer un processus que nous devons créer, inventer qui va nous permettre de reprendre les discussions, et ce dans un contexte où on pourra en arriver à des solutions.

Ça exige quoi ça, monsieur le Président? Ça exige entre autres—moi je ne me gêne pas pour le dire—une méthode peut-être un peu moins macho que ce qu'on a connu depuis la dernière année. Vous savez la méthode macho là, de ou ça brasse ou ça casse, dans la vie moi—de mon expérience à moi—ça ne m'a pas servi souvent. Moi je ne connais pas de personnes, qui dans le cours de sa vie, règlent toutes ses affaires avec ou ça passe ou ça

casse. Je n'en connais pas beaucoup, monsieur le Président.

Eh bien, c'est vrai aussi en politique. Si on veut sincèrement entreprendre des changements aussi profonds que ceux qui nous sont proposés aujourd'hui, non seulement au Québec, mais ailleurs au Canada, pensons pour quelques secondes aux groupes autochtones qui veulent aussi des changements profonds. Pensons entre autres aux gens de l'Ouest qui partagent un sentiment d'aliénation depuis plusieurs années. Ça ne date pas d'il y a dix ans. Ça date de dizaines d'années.

Si nous voulons sincèrement tenter de régler ces problèmes-là, s'asseoir avec ces gens-là et d'entreprendre les grands changements auxquels nous aspirons, qui peuvent être différents les uns et pour les autres, eh bien, on doit le faire dans un atmosphère et dans un esprit de bonne volonté. C'est ça notre défi à court terme, monsieur le Président.

C'est la façon dont les choses se présentent. Moi dans ce contexte-là, monsieur le Président, je vous avoue franchement que je ne me sens pas investi d'une mission aujourd'hui pour déclarer aux Canadiens que dorénavant on va juste tenir compte des discussions fondées sur les points de vue des gens ordinaires et opinions d'experts.

Moi je vous avoue qu'il ne faudrait pas pousser l'illogisme à ce point-là. Il ne faut pas non plus se prêter à des simplifications des descriptions simplistes de certaines méthodes qui pourraient guérir tous nos problèmes. On parle d'assemblées constituantes. Je n'ai rien contre ça, monsieur le président, on est très ouvert à ça de ce côté-ci de la Chambre—le premier ministre a dit qu'il était ouvert à ça.

Mais on a mentionné aujourd'hui en Chambre, qu'en Australie tout ça avait très bien été. Je pense qu'en toute honnêteté, c'est la leader du Nouveau parti démocratique, qui a dit qu'en Australie ça semblait avoir bien fonctionné, sauf qu'en Australie lorsqu'ils ont fait une assemblée constituante cela a duré dix ans. Il me semble que dix ans dans le contexte actuel c'est un peu long. Il faudrait y penser avant d'entreprendre.

Deuxièmement, monsieur le président, à cette assemblée constituante, seuls les législateurs étaient admis: ceux des États et ceux du gouvernement fédéral en Australie. Ce n'est pas, il me semble, ce qu'on demande aujourd'hui. Je ne dis pas cela, monsieur le Président, je ne mentionne pas cela parce que je cherche à la contredire, au contraire. Ce que je veux tenter de dire à travers ces explications, c'est le fait que c'est jamais simple ces choses-là, c'est jamais noir, c'est jamais blanc. Il va falloir trouver une formule qui nous ressemble.